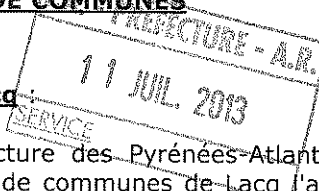


**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Le Président de la communauté de communes de Lacq**



**Vu** la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février 2011 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

**Vu** l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

**Vu** le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

**Considérant** la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 15 mai 2013 et publié au BOAMP, sur le site internet de la collectivité et sur le profil acheteur [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr), pour le marché à bons de commande pour les **études de sols : sondages géotechniques, études et essais routiers**,

**Considérant** les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres établi le 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le marché à bons de commande d'une durée de 2 ans pour les **études de sols : sondages géotechniques, études et essais routiers**, est attribué comme suit :

- pour le lot 1 (sondages géotechniques) à la société HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST (Lescar - 64) pour un montant estimatif de 98 470,00 € HT,
- pour le lot 2 (études et essais routiers) à la société GRACCHUS Laboratoire Routier (Portet-sur-Garonne - 31) pour un montant estimatif de 44 000,00 € HT.

**Article 2 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 4 juillet 2013,

**Le Président,  
Par délégation,  
Le vice-président,**



**Pierre DOMBLIDES**